

**Ministry of Education**

Mowat Block, 22<sup>nd</sup> Floor  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**

Édifice Mowat, 22<sup>e</sup> étage  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

**NOTE DE SERVICE****DESTINATAIRES :**

Directrices et directeurs de l'éducation  
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires  
Directrice des écoles provinciales  
Surintendante du Centre Jules-Léger  
Leaders pour la réussite des élèves

**EXPÉDITEURS :**

Dominic Giroux  
Sous-ministre adjoint  
Division de l'éducation en langue française et de l'administration de l'éducation

George Zegarac  
Sous-ministre adjoint  
Division de la planification stratégique et des programmes de l'éducation élémentaire et secondaire

**DATE :**

Le 8 septembre 2006

**OBJET :**

**Programme axé sur la réussite des élèves 2006-2007**

---

En ce début de nouvelle année scolaire, nous souhaitons faire une mise à jour sur le Programme axé sur la réussite des élèves (PARÉ) et sur notre plan pour cette année.

En 2006-2007, nous nous concentrerons sur les enseignantes et enseignants en classe et sur l'élève – en plaçant l'élève au centre de nos efforts et en veillant à améliorer les résultats et à élargir les choix offerts aux élèves. Nous rechercherons, avec CODE, et les associations provinciales d'enseignantes et d'enseignants des occasions d'améliorer la communication avec le personnel enseignant et de continuer d'accroître les capacités liées à la réussite des élèves pour veiller à ce que les enseignantes et enseignants comprennent le PARÉ et disposent de soutiens appropriés pour les élèves. Nous appuierons les conseils scolaires dans leurs efforts pour mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage efficaces et, dans chaque école secondaire, des équipes de la réussite des élèves qui élaboreront et mettront en œuvre des stratégies soutenant l'amélioration des résultats et des taux d'obtention du diplôme.

Nous encourageons tous les conseils scolaires et toutes les administrations scolaires à utiliser un langage commun dans le cadre du PARÉ. Le public et le personnel des écoles doivent savoir qui sont le leader pour la réussite des élèves dans leur conseil scolaire et l'enseignante ou l'enseignant responsable de la réussite des élèves dans leur école. Ils doivent aussi comprendre le rôle joué par chacun pour soutenir les élèves.

Nous continuerons d'assurer une plus grande intégration de l'éducation de l'enfance en difficulté aux réformes et aux appuis visant la réussite des élèves. Le PARÉ concerne tous les élèves.

Les quatre priorités en matière de réussite des élèves en 2006-2007 sont les suivantes :

- **Accroître l'accumulation de crédits en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année** par des stratégies efficaces de transition : établissement d'horaires flexibles et du choix des cours pour les élèves moins performants de 9<sup>e</sup> année; perfectionnement professionnel accru du personnel enseignant en vue de la réussite des élèves; mise en œuvre de la récupération de crédits, des équipes de la réussite des élèves au sein des écoles et des communautés d'apprentissage professionnel; projets phares liés à l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans et ceux des écoles rurales; augmentation du nombre d'enseignantes et d'enseignants responsables de la réussite des élèves.
- **Veiller à une amélioration du rendement de tous les élèves** en haussant la barre et en comblant les écarts grâce à l'accroissement des occasions de perfectionnement professionnel offertes aux enseignantes et enseignants; aux communautés d'apprentissage professionnel; à l'apprentissage en ligne; et aux soutiens en littératie et numératie prévus dans le plan d'action annuel PARÉ de chaque conseil scolaire.
- **Soutenir le changement de culture dans les écoles secondaires** par l'entremise des communautés d'apprentissage professionnel, d'un dialogue continu et d'une collaboration soutenue entre les conseils scolaires et les associations provinciales ainsi que le maintien de la priorité accordée à l'élève, dans toute sa dignité d'être humain, et à l'engagement de celui-ci, de manière à ce que chaque élève puisse réussir.
- **Donner plus de choix aux élèves** par l'accroissement dans tous les conseils scolaires des possibilités d'apprentissage par l'expérience, l'élargissement des options de rattrapage par la récupération de crédits pour les élèves de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année, l'amélioration du choix de cours dans les écoles secondaires de langue française et la mise en œuvre progressive de la phase 3. Cette dernière comprend une majeure haute spécialisation, un élargissement des programmes d'éducation coopérative et des programmes à double reconnaissance de crédit.

L'annexe vous donne un aperçu des phases 1, 2 et 3 du PARÉ.

D'autres priorités et des détails liés au PARÉ sont indiqués ci-dessous.

### **Commission de la réussite des élèves**

La Commission de la réussite des élèves reprendra ses travaux à la mi-septembre. Nous vous communiquerons de plus amples détails dans les prochains mois. Vous avez reçu deux rapports de la Commission au début de l'été, l'un sur le personnel enseignant responsable de la réussite des élèves et l'autre sur la récupération de crédits.

### **Transition de la 8<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année**

La transition des élèves demeurera une grande priorité du PARÉ. Bruce Ferguson (Hospital for Sick Children) poursuivra ses recherches sur la transition pour le compte du Ministère; un volet pour les élèves des écoles de langue française sera également incorporé à ces recherches. Nous vous informerons à ce sujet tout au long de l'année.

### **Projets phares PARÉ : Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans et Écoles rurales**

Le Ministère financera en 2006-2007 le lancement ou l'élargissement de 159 projets phares reliés à l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans. De plus, 70 projets phares reliés aux écoles rurales seront mis en œuvre grâce au financement alloué au printemps 2006. Cette année, parallèlement au suivi et aux rapports continus, une évaluation des projets phares sera effectuée par le Service des programmes d'études Canada (CSC) et le Centre de leadership en éducation (CLE), en partenariat avec le Ministère. Le CSC et le CLÉ se rendront dans certains conseils et dans certaines écoles afin d'obtenir de l'information qualitative détaillée. Veuillez bien accueillir leurs représentants et leur communiquer l'information dont ils ont besoin. Il est possible que le processus de collecte de l'information comprenne des entrevues avec des parents et des élèves, auquel cas le protocole et les procédures du conseil scolaire devraient être respectés.

### **Mise en œuvre de la phase 3**

La mise en œuvre progressive a débuté en février 2006 avec la NPP 139, qui permet aux élèves de compter jusqu'à deux crédits d'éducation coopérative parmi leurs 18 crédits obligatoires; ces modifications sont rétroactives au 1<sup>er</sup> septembre 2005. Cette année, la majeure haute spécialisation sera offerte dans 27 sites pilotes aux élèves de diverses écoles. La majeure permet aux élèves de se concentrer sur leurs études secondaires et d'acquérir des connaissances et des compétences reconnues par le secteur afin de se préparer à une transition réussie vers la formation en apprentissage, le collège, l'université ou le marché du travail. Cette année, les élèves de ces 27 sites pilotes pourront aussi, grâce à la double reconnaissance de crédits prévus dans le cadre de l'initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail, suivre de la formation en apprentissage et des cours postsecondaires qui compteront pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) et pour un diplôme ou un grade postsecondaire, ou un certificat d'apprentissage. La gamme de titres de compétences externes possibles sera élargie afin de comprendre, en plus des certificats en musique actuellement autorisés, d'autres domaines; un élève pourra obtenir un maximum de deux crédits comptant pour le DESO.

En novembre, chaque conseil scolaire recevra de l'information détaillée sur ces nouvelles possibilités, avec notamment des guides de mise en œuvre, les descriptions devant figurer dans le prospectus et des lignes directrices concernant les codes de cours qui faciliteront la planification d'une mise en œuvre plus vaste en septembre 2007. Une version remaniée du document intitulé *Les écoles secondaires de l'Ontario, de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année - Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999* devrait être publiée au printemps 2007 et être accompagnée d'une formation provinciale s'y rattachant. La nouvelle version d'ÉSO pour les écoles de langue française reflétera les attentes prévues à la Politique d'aménagement linguistique adoptée en 2004.

Le Ministère est conscient des défis inhérents à la mise en œuvre de la phase 3 dans les écoles de langue française, compte tenu du nombre restreint de partenaires potentiels des secteurs privé et post-secondaire. Nous sommes heureux de constater, que par souci d'efficacité, les conseils scolaires et collèges de langue française aient accepté de déployer des ressources à une structure régionale conjointe visant à accroître les possibilités de mise en œuvre de la phase 3 dans les écoles secondaires de langue française. Un comité directeur, réunissant des représentantes et représentants du Ministère de l'Éducation, du Ministère de la Formation, des Collèges et des Universités, des conseils scolaires et collèges de langue française, de l'AEFO et du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, orientera ces efforts. Le vingt pour cent d'écoles secondaires de langue française obtenant les résultats les plus faibles retiendront particulièrement notre attention.

### **Ressources**

Les initiatives pour la réussite des élèves continuent d'être soutenues par des ressources importantes, à savoir 54,3 M\$ dans le cadre de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage visant la réussite des élèves, 108 M\$ pour l'embauche de 1 600 enseignants supplémentaires dans les écoles secondaires, 6 M\$ pour l'embauche d'un enseignant additionnel par école secondaire de langue française pour bonifier le choix de cours uniques offerts aux élèves, auxquels s'ajoutent 38,3 M\$ (ne provenant pas de Subventions pour les besoins des élèves) pour les projets spéciaux dirigés par le Ministère, comme les projets phares, la majeure haute spécialisation et la double reconnaissance de crédits; le perfectionnement professionnel des leaders pour la réussite des élèves, les équipes de transition et les enseignantes et enseignants responsables de la réussite des élèves; la mise en œuvre d'ESO et les ressources connexes; la recherche et la collecte de données. L'annexe contient des renseignements détaillés sur l'enveloppe de 54,3 M\$ (SBE) affectée aux conseils scolaires pour le PARÉ. Le ministère portera une attention particulière aux prévisions budgétaires 2006-2007 pour déterminer si les postes additionnels en enseignement au secondaire, financés par le gouvernement, ont été déployés dans les écoles.

### **Reddition des comptes**

Le plan d'action annuel PARÉ du conseil scolaire conservera un rôle majeur dans la reddition des comptes sur l'élaboration et l'atteinte par le conseil scolaire des principaux objectifs du PARÉ. Cette année, la Direction de la mise en œuvre, de la formation et de l'évaluation dans le cadre des initiatives de la réussite des élèves et de l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans ainsi que la Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française collaboreront étroitement avec les agentes et agents d'éducation des bureaux régionaux au suivi des progrès des conseils scolaires et de la conformité des activités de 2006-2007 avec les données de 2005-2006 concernant les indicateurs. Ce processus comprendra des visites des conseils scolaires. À compter de cette année, les données liées à l'indicateur 1 pour l'accumulation des crédits en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année sont disponibles au moyen des *Rapports sur les progrès des conseils scolaires de district de l'Ontario* du Ministère, pouvant être consultés à [www.ontario.ca/progresconseilsscolaires](http://www.ontario.ca/progresconseilsscolaires)

### **Séances de formation et de perfectionnement professionnel**

Le budget pour le PARÉ prévoit des fonds pour le perfectionnement professionnel afin de renforcer la capacité à soutenir une amélioration des résultats en littératie et en numératie ainsi que la mise en œuvre d'itinéraires d'études et les initiatives reliées à la communauté, à la culture et à l'empathie. Les associations provinciales d'enseignantes et d'enseignants ont reçu 22 M\$ pour soutenir le perfectionnement professionnel du personnel enseignant; les conseils scolaires devraient collaborer avec elles dans leurs efforts de planification. La formation continue à l'intention des leaders PARÉ et des enseignantes et enseignants responsables de la réussite des élèves ainsi que du personnel des conseils scolaires et des écoles, procurera un appui supplémentaire permettant de renforcer les connaissances et la capacité des conseils scolaires et des écoles en matière de réussite des élèves. L'annexe présente un calendrier des séances de formation et leurs objectifs.

En conclusion, l'enthousiasme continue de croître à l'égard du PARÉ et l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans – et cela est justifié. Cette année scolaire, les élèves pourront tirer parti de leurs intérêts et de leurs habiletés grâce à de nouvelles options qui leur permettront de quitter l'école secondaire avec leur diplôme en route vers un avenir prospère. Notre objectif commun est *d'appuyer chaque élève*. Nous vous remercions de votre leadership et vous souhaitons beaucoup de succès tout au long de l'année scolaire.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Ginette Plourde au (416) 327-9072 ou [ginette.plourde@ontario.ca](mailto:ginette.plourde@ontario.ca) ou Kirsten Parker au (416) 326-9369 ou [kirsten.parker@ontario.ca](mailto:kirsten.parker@ontario.ca)



Dominic Giroux



George Zegarac

## Annexe

### Phases du Programme axé sur la réussite des élèves (PARÉ)

La **Phase 1** du PARÉ, lancée en 2003, comprenait :

- des révisions aux cours appliqués de mathématiques de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année;
- un investissement de 51 M\$ visant à financer un poste de leader et un programme pour la réussite des élèves dans chaque conseil scolaire;
- une augmentation du nombre de cours élaborés à l'échelon local donnant droit à des crédits obligatoires qui peuvent compter pour des crédits obligatoires en vue de l'obtention de leur diplôme (de cinq à six pour les conseils scolaires de langue anglaise, et de six à sept pour les conseils scolaires de langue française);
- l'élaboration de nouveaux cours élaborés à l'échelon local et donnant droit à des crédits obligatoires (sept pour les conseils scolaires de langue anglaise et huit pour les conseils scolaires de langue française);
- un investissement de 18 M\$ dans 105 projets phares reliés à l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans, avec pour but d'accroître l'accumulation de crédits, de réduire les taux de décrochage, de lier davantage de programmes avec les collègues et d'encourager les élèves qui avaient quitté l'école à revenir et à obtenir leur diplôme.

La **Phase 2** a été lancée en mai 2005 et comprenait :

- un investissement de 18 M\$ pour l'élargissement de 99 projets phares reliés à l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans existants et la création de 26 nouveaux projets;
- un investissement de 89 M\$ pour 1 300 enseignantes et enseignants supplémentaires travaillant au secondaire en 2005-2006, y compris 800 enseignantes et enseignants responsables de la réussite des élèves dont la tâche consiste à appuyer les élèves moins performants, cet investissement devant 143 M\$ pour l'embauche totale de 1 900 enseignantes et enseignants supplémentaires au secondaire d'ici 2007-08;
- un investissement renouvelé de 51 M\$ visant à financer un poste de leader et un programme pour la réussite des élèves dans chaque conseil scolaire, et une aide ponctuelle de 31 M\$ à la réussite pour les élèves, dont un supplément de 25 M\$ (pour un total de 45 M\$) pour les programmes d'éducation technologique.

La **Phase 3** a été lancée en décembre 2005. En voici certaines des composantes :

- l'ajout d'une majeure haute spécialisation au DESO;
- la présentation d'un projet de loi exigeant que les élèves poursuivent leurs études jusqu'à 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme;
- l'élargissement des programmes d'éducation coopérative;
- l'élargissement des programmes à double reconnaissance de crédits en lien avec des cours postsecondaires et d'apprentissage;
- le renforcement des liens entre les écoles secondaires et les destinations postsecondaires
- l'accroissement de l'apprentissage électronique en vue de fournir aux élèves un plus grand choix de modes de prestation de cours et d'élargir les possibilités d'offre de cours pour les écoles en plus de fournir des ressources aux membres du personnel enseignant dans le cadre de la récupération de crédits.

L'annonce de la Phase 3 comprenait aussi l'objectif d'un taux d'obtention du diplôme de 85 % d'ici 2010-2011, et une nouvelle confirmation de la priorité absolue que constitue la réussite des élèves pour le gouvernement.

### Ressources allouées aux conseils scolaires pour la réussite des élèves (54.3 M\$)

- 11 M\$ pour les salaires et les avantages sociaux des leaders pour la réussite des élèves;
- 25 M\$ pour appuyer les stratégies et les actions ciblées dans le plan d'action annuel des leaders PARÉ dans les domaines prioritaires suivants :
  - structures organisationnelles (p. ex., comités, enseignantes et enseignants responsables de la réussite des élèves, récupération de crédits),
  - renforcement des capacités (p. ex., enseignante et enseignant responsables de la réussite des élèves et les équipes de la réussite au sein des écoles; communications et marketing; utilisation de l'information et des données; appui pour les quatre piliers incluant l'amélioration du rendement en littératie et en numératie, la mise en œuvre d'itinéraires d'études efficaces et la mise en place d'une communauté, d'une culture et de l'empathie).

Cette année, nous avons prévu pour la première fois dans le budget pour la réussite des élèves, des enveloppes distinctes, dont le détail est donné ci-dessous. Les plans de dépenses correspondant à ces fonds seront indiqués dans le plan d'action annuel PARÉ du conseil scolaire.

- 12 M\$ pour les communautés d'apprentissage professionnel, les fonds devant être alloués directement aux écoles secondaires en fonction de leur taille et de leurs besoins afin :
  - de mettre en place une approche collaborative pour engager les élèves et faciliter le transfert des connaissances pertinentes au PARÉ aux enseignantes et enseignants de classe;
  - d'offrir du soutien en matière de programmes de manière à ce que le personnel enseignant et autre aient une meilleure compréhension de leur école;
- 3 M\$ pour une dotation supplémentaire afin de coordonner au sein du conseil scolaire, de concert avec les conseils scolaires avoisinants, un élargissement des programmes et l'offre de nouvelles possibilités liées à l'éducation coopérative ou technologique, à la majeure haute spécialisation et au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario;
- 1 M\$ pour soutenir le perfectionnement professionnel des enseignantes et des enseignants dans le cadre des deux journées pédagogiques supplémentaires;
- 2,3 M\$ pour le transport des élèves de manière à soutenir un élargissement de l'éducation coopérative, la majeure haute spécialisation et d'autres formes d'apprentissage par l'expérience.

### De plus, les ressources additionnelles suivantes ont été allouées au PARÉ

- 108 M\$ pour l'embauche de 1 600 enseignantes et enseignants supplémentaires au secondaire;
- 6 M\$ pour l'embauche d'une enseignante ou d'un enseignant supplémentaire dans chaque école secondaire de langue française, de manière à bonifier le choix de cours uniques offerts aux élèves;

### Calendrier du perfectionnement professionnel offert par le Ministère.

Date	Session de formation	Objectifs
18-20 sept. Toronto (pour les conseils scolaires de langues anglaise et française)	<b>Colloque des leaders pour la réussite des élèves</b> à l'intention des leaders, lesquels peuvent se faire accompagner d'une autre personne de leur conseil scolaire qui collabore étroitement avec eux à la réussite des élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue des éléments du plan de transition<sup>1</sup></li> <li>- Approche guidée du plan d'action annuel PARÉ<sup>2</sup></li> <li>- Données relatives aux indicateurs – utilisation des données pour alimenter la planification<sup>3</sup></li> <li>- Communication efficace : des principes à la pratique</li> </ul>
27-28 sept. Toronto (pour les conseils scolaires de langues anglaise et française)	<b>Symposium des agentes et agents de supervision</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traiter des enjeux liés au leadership et à l'appui dans la mise en œuvre de la stratégie de littératie et numératie M-6<sup>e</sup> et du PARÉ 7<sup>e</sup>-12<sup>e</sup></li> </ul>

Date	Session de formation	Objectifs
<p>7-24 oct. (séances régionales pour les conseils scolaires de langue anglaise) 23-24 oct. (séance provinciale pour les conseils scolaires de langue française)</p>	<p><b>Enseignantes et enseignants responsables de la réussite des élèves</b> à l'intention des leaders et des enseignant(e)s responsables de la réussite des élèves, et autres membres du personnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle de ces enseignantes et enseignants responsables de la réussite des élèves ainsi que les équipes de la réussite</li> <li>- Partage de pratiques réussies concernant les stratégies et les interventions</li> </ul>
<p>7-30 nov. (séances régionales; distinctes pour les conseils scolaires de langues anglaise et française)</p>	<p><b>ESO et équipes de transition</b> Pour ESO : 1 agent(e) de supervision, le leader PARÉ, responsables en orientation; directions des écoles secondaires et 2 directions des écoles élémentaires</p> <p>Pour les équipes de transition : leader pour la réussite des élèves; 1 agent(e) de supervision; 2 enseignant(e)s responsables de la réussite des élèves; 1 direction du palier élém. et 1 du palier sec.; 2 enseignant(e)s de 8<sup>e</sup> année; 1 responsable en orientation; 1 responsable de l'enfance en difficulté; 2 enseignant(e)s de 9<sup>e</sup> année</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique révisée de l'ESO – fournir aux conseils scolaires et aux écoles l'information nécessaire pour préparer les prospectus de cours et élaborer les composantes des programmes (p. ex., cours à double reconnaissance de crédits, crédits pour les titres de compétences externes, majeure haute spécialisation) pour leur mise en œuvre progressive à compter de septembre 2007</li> <li>- Transitions - étude de l'expérience relative aux transitions, veiller à la durabilité et prochaines étapes</li> </ul>
<p>15-17 janv. 2007 Toronto (pour les conseils scolaires de langues anglaise et française)</p>	<p><b>Colloque des leaders pour la réussite des élèves</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'action annuel PARÉ</li> <li>- Compétences liées à l'utilisation des données</li> </ul>
<p>Printemps 2007 (séances régionales; distinctes pour les conseils scolaires de langues anglaise et française)</p>	<p><b>Équipes des conseils scolaires</b> : 1 agent(e) de supervision (programme), le leader PARÉ, responsable en orientation; responsable de l'éducation coopérative; 1 direction (élém.); 2 directions (sec.); 1 autre leader du conseil scolaire (composantes de la Phase 3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de <i>Les écoles secondaires de l'Ontario, de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année -- Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 2007</i> en vue de la mise en œuvre à compter de septembre 2007.</li> </ul>

Date	Session de formation	Objectifs
12-14 juin 2007 Toronto (pour les conseils scolaires de langues anglaise et française)	<b>Colloque des leaders pour la réussite des élèves</b>	- Activité liée aux plans d'action annuel PARÉ

<sup>1</sup> Les questions sur les données seront envoyées aux leaders pour la réussite des élèves au début de septembre – sur l'état des programmes de transition entre la 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année

<sup>2</sup> Le modèle de plan d'action annuel PARÉ 2006-2007 sera accessible sur le site du CODE au début de septembre pour que les leaders PARÉ puissent en prendre connaissance

<sup>3</sup> L'information sur la collecte des données liées à l'indicateur 8 (Taux d'abandon scolaire annuel), et l'indicateur 9 (Élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année moins performants) sera fournie aux leaders en septembre. Le SISON recueillera les données sur les indicateurs de 1 à 7 et sur le nouvel indicateur 10 (Distribution des notes); les données sur les indicateurs 11 et 12 seront collectées à l'échelon local par les conseils scolaires de langue française.